



COLLECTIVITE DE LA  
 MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 12 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	22	31		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
31	31	00	00	00

Date de la convocation  
**06/03/2024**  
 Date d'affichage  
**06/03/2024**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*  
**GOUVERNANCE**  
 \*\*\*\*\*

Participation de la ville de Schoelcher au projet Interreg PERISCOPEA

Président de Séance :  
 Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :  
 Léone VAILLANT épouse  
 BARDURY

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, à 17h22, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

**Etaient présents :** Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON (à partir de 17h35), Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE (à partir de 17h51) Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL (à compter de son installation à 17h36).

**Absents excusés :** M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Eric JULTAT, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE.

**Procurations :** M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Emile GONIER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Daniel CHOMET.

**Absent :** M. Georges HARPON.

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE SCHOELCHER AU PROJET INTERREG PERISCOPEA**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 27 février 2024 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

- Considérant que la ville de Schœlcher a été sollicitée par le Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique pour être partie prenante en qualité de partenaire associé d'un projet s'inscrivant dans le cadre du programme Interreg-Caraïbes 2021-2027 avec pour finalité la préservation de la biodiversité marine ;
- Considérant que l'éducation verte vise à mettre en place une action forte, coordonnée et mondiale qui préparera chaque citoyen à acquérir les connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable ;
- Considérant que cette opération baptisée PERISCOPA vise à permettre aux citoyens de la ville de Schœlcher de s'impliquer activement dans la démarche d'acquisition des connaissances et la collecte de données à caractère scientifique pour en assurer une appropriation à l'échelle de la Cité ;
- Considérant que la contribution de la ville est prévue en nature au travers de la valorisation de la logistique qu'elle mettra au service de cette opération ;

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

- **D'autoriser la participation de la commune de Schœlcher en qualité de partenaire associé au projet PERISCOPA ;**

### ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Mr le Maire à signer la lettre d'engagement et tout autre document afférent à la participation de la commune à cette opération.**

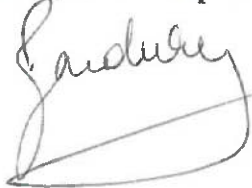
### Annexes :

- Courrier du CHU de Martinique en date du 12 Mars 2024
- Courrier du CHU de Martinique en date du 14 Mars 2024

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 26 MARS 2024

**Le Secrétaire de séance**

**Léone VAILLANT épouse BARDURY**



**Le Maire,**

**Par délégation du Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Yolène LARGEN MARINE**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.*

Monsieur Luc CLEMENTE  
Maire de la Ville de  
Schœlcher  
3 r Fessenheim,  
97233 Schœlcher

Fort de France,  
Le 12 Mars 2024

Monsieur le Maire de la Ville de Schœlcher,

Dans le cadre de la procédure de soumission du programme INTERREG 2021-2027, le CHU de la Martinique envisage de déposer le projet PERISCOPA Protect against Environmental RISks, COPe & Action.

Ce projet serait axé au niveau de la Priorité du programme Priorité 2 : Une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone

L'objectif spécifique sélectionné serait le suivant : Objectif spécifique (2iv) en favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

Le projet que nous souhaitons mettre en place consisterait en la réalisation d'activités d'éducation verte et d'éco-citoyenneté en site pilote sur la ville de Schœlcher. Des collaborations pourront être réalisées avec différents partenaires de la Caraïbe afin de travailler en synergie pour développer ensemble des projets de coopération scientifique communs.

Face aux enjeux du réchauffement climatique, notre projet permettrait la participation des citoyens dans des activités scientifiques et pédagogiques visant à acquérir les attitudes nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Vous trouverez en annexe le descriptif des activités prévisionnelles au bénéfice des citoyens et des chercheurs participant au projet.

Nous sollicitons donc votre autorisation pour que la Mairie de Schœlcher puisse être un partenaire associé de notre projet, afin de soutenir cette initiative innovante pour la préservation de la biodiversité en Martinique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Dr C. JOACHIM-CONTARET  
MCU-PH en Santé Publique  
Chef de pôle au CHU Martinique

**Monsieur Luc CLEMENTE**  
Maire de la Ville de Schœlcher  
3 r Fessenheim  
97233 Schœlcher

Fort de France, Le 14 Mars 2024

Monsieur le Maire de la Ville de Schœlcher,

Dans le cadre de la procédure de soumission du programme INTERREG 2021-2027, le CHU de la Martinique envisage de déposer le projet PERISCOPA « Protect against Environmental RISks, COPE & Action ».

Ce projet serait axé au niveau de la Priorité du programme Priorité 2 : Une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone.

L'objectif spécifique sélectionné serait le suivant : Objectif spécifique (2iv) en favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

Le projet que nous souhaitons mettre en place consisterait en la réalisation d'activités d'éducation verte et d'éco-citoyenneté en site pilote sur la ville de Schœlcher. Des collaborations pourront être réalisées avec différents partenaires de la Caraïbe afin de travailler en synergie pour développer ensemble des projets de coopération scientifique communs.

Face aux enjeux du réchauffement climatique, notre projet permettrait la participation des citoyens dans des activités scientifiques et pédagogique visant à acquérir les attitudes nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Les activités prévisionnelles au bénéfice des citoyens et des chercheurs participant seraient des présentations scientifiques, des projets pédagogiques sur le thème de la santé et de l'environnement.

Nous sollicitons donc votre autorisation pour que la Mairie de Schœlcher puisse être un partenaire associé de notre projet, afin de soutenir cette initiative innovante pour la préservation de la biodiversité en Martinique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mr Jérôme LE BRIERE



Directeur Général du CHUM,



J. NAPDL

CS 90632 – 97261 Fort-de-France cedex

☎ 0596 55 20 00 - Télécopie 0596 75 84 00/0596 75 50 60

Hôpital Pierre Zobda-Quitman - Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant

Hôpital du Lamentin – Hôpital Louis Domergue - Hôpital Albert Clarac – Centre Emma Ventura